



[b]utilisation d'un mail aux prud'hommes[/b]

Par **warner**, le **23/05/2008 à 17:52**

Bonjour à tous,rrrnMa question n'est pas ordinaire, je suis en conflit avec mon employeur rnrnde puis maintenant 3 ans. Le tribunal des prud'hommes de Paris m'a rnrndonner raison en 2006 et le jugement a été executer en totalité pour la rnrnpartie financière, mais la recalification de mon contrat de travail n'a rnrntoujours pas été exécutée. Donc, je suis de nouveau en procedure, et rnrnnous en sommes 'au fond'. rnEn septembre 2007, mon employeur a ordonné par mail a tout mes chefs de rnrnservices de ne plus me donner de travail. Un collegue m'a prévenu rnrnoralement de cette décision. 5 mois plus tard j'ai recommencé à rnrntravailler, par decision de mon employeur. (il n'y a pas de mail de rnrnconfirmation).rnMa question est la suivante: Ce mail a été imprimé par un de mes rnrncollègues, il voudrait me le confier, sachant qu'il est accablant pour rnrnmon employeur et que cette preuve pourrait me servir dans mon procès. rnrnPour précision, cette société nie le fait de l'existence d'un lien de rnrnsubordination, alors que le jugement de 2006 dit le contraire.rnrnComment produire cette pièce devant les juges sans qu'il me soit rnrnreproché d'avoir utilisé une manière frauduleuse pour l'obtenir, ce qui rnrnn'est pas le cas, mes collègues voulant me prévenir de l'importance de rnrncette sanction arbitraire ?rnrnMerci de vos réponses.